

fabrication du fromage et du beurre et patente les fabricants de produits laitiers et les classeurs de crème. Le travail de propagande comprend des conférences et des articles et brochures sur les problèmes de la ferme laitière.

Le Service des sols et des cultures encourage le développement, la production et l'amélioration des céréales, fourrages et cultures spéciales et horticoles et favorise l'utilisation rationnelle des terres par des programmes de conservation du sol. Le Service élabore et exécute des programmes visant à encourager également l'adoption de bonnes pratiques en matière de grandes cultures, la conservation des sols et la destruction des mauvaises herbes.

Le Service de l'économie et des publications s'occupe de l'économie agricole, surveille les cercles de commerce agricole et publie et distribue annuellement environ 150,000 bulletins, circulaires, affiches, feuillets, etc. La Section des publications offre au public des données statistiques agricoles et dirige une bibliothèque de référence d'ouvrages intéressant l'agriculture.

Le Service des coopératives s'occupe de l'enregistrement et de la surveillance des coopératives et des syndicats de crédit ainsi que de l'application des lois pertinentes. En outre, le Service recueille et établit des données statistiques sur l'action coopérative dans toute la province.

Le Laboratoire vétérinaire diagnostique les maladies des animaux et ses services s'adressent aux médecins vétérinaires et aux éleveurs.

Le Service de régularisation et de conservation des eaux administre, en vertu des lois sur les droits et forces hydrauliques, les ressources hydrauliques et tous les ouvrages de régularisation et d'utilisation qui s'y rattachent. La loi constitutive du ministère et d'autres lois connexes prévoient la construction d'ouvrages servant à régulariser et à utiliser les eaux ainsi que l'aide technique et financière aux municipalités pour la construction, l'entretien et l'exploitation de ces ouvrages. Le Service des chenaux de crues est chargé de coordonner toutes les questions relatives à l'étude et à la construction du chenal de crues projeté de la rivière Rouge.

Saskatchewan.—Voici en résumé l'organisation du ministère de l'Agriculture de la Saskatchewan. Le Service des agronomes compte un personnel de 55 techniciens desservant toutes les divisions du ministère ainsi que les autres organismes qui participent au programme de la coopération agricole. Les agronomes prennent une part active aux programmes agricoles fédéraux, provinciaux et universitaires; ils travaillent par l'intermédiaire de comités de conservation et d'amélioration agricoles dans toutes les municipalités rurales et dans les districts d'amélioration locaux afin de fournir aux agriculteurs des renseignements scientifiques et pratiques et d'élaborer des programmes régionaux d'amélioration. Le ministère acquitte la moitié des frais des entreprises de mise en valeur du groupe local. En matière de main-d'œuvre agricole, le Service collabore avec le ministère fédéral du Travail et le Service national de placement.

Les experts du Service de l'industrie animale fournissent des renseignements techniques de bestiaux aux producteurs; en outre, ils ont charge du programme de Contrôle d'aptitude des bovins de race (ROP). La Division de l'industrie laitière applique les programmes d'amélioration des troupeaux laitiers et aide les producteurs en matière de régie et de production, autorise l'établissement de fabriques laitières et d'établissements de casiers congélateurs et en fait l'inspection, applique la législation sur les établissements laitiers, les établissements de casiers congélateurs et la margarine; la Section des bestiaux encourage l'emploi de bons reproducteurs en établissant des zones de géniteurs de race et en aidant à l'achat et à la distribution de taureaux, verrats et béliers; elle enregistre les marques, délivre les permis aux commerçants d'animaux et à leurs agents et encourage les programmes de désinsectisation, d'alimentation et de gestion; la Division de l'aviiculture maintient des services d'épreuve et de marquage des volailles, délivre les permis aux commerçants de produits avicoles et aux acheteurs de volailles, ainsi qu'aux accouveurs et à leurs agents; elle favorise, par d'autres moyens, l'amélioration de l'aviiculture; la Division